

**DELIBERATION PORTANT SUR LA MODIFICATION DE LA LISTE DES STRUCTURES DE RECHERCHE
POUR LE CONTRAT 2021-2026**

LE CONSEIL DE LA RECHERCHE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 14 JUIN 2022,

Vu le code de l'Education ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne ;

Vu les statuts de l'UCA ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'EPE UCA du 17 décembre 2021 ;

PRESENTATION DU PROJET

Le Conseil d'Administration de l'UCA a approuvé dans sa séance du 19 juin 2020 la liste des structures de recherche de l'Université Clermont Auvergne et la création de la Fédération Systèmes microbiens (Sysmic). Cette liste a été complétée par des délibérations successives en octobre 2020, juin 2021, mars 2022 et avril 2022, accréditant l'UMR RESSOURCES, la Fédération de Recherche en Mathématiques, la Fédération de recherche « Spectroscopies de Photoémission » n°2050 du CNRS ainsi que les quatre Centres Internationaux de Recherche (CIR) CAP 20-25

Il convient aujourd'hui de procéder à la labellisation de la Fédération de recherche CNRS « Théories, Modélisations et Simulations Atomistiques » et par conséquent de modifier la liste des structures de recherche

Il est précisé que les Unités de Recherche sont labellisées par l'UCA pour la durée du prochain contrat (2021-2026).

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de Madame Vanessa PREVOT, Vice-Présidente chargée de la Recherche ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

Article 1 :

D'approuver la liste des structures de recherche suivante :

Unités Mixtes de Recherche :

UMR CNRS : CERDI - Centre d'Etudes et de Recherches sur le Développement International

UMR CNRS : ICCF - Institut de Chimie de Clermont-Ferrand

UMR CNRS : IP - Institut Pascal

UMR CNRS : LaMP - Laboratoire de Météorologie Physique

UMR CNRS : LAPSCO - Laboratoire de Psychologie Sociale et Cognitive

UMR CNRS : LIMOS - Laboratoire d'Informatique, de Modélisation et d'Optimisation des Systèmes

UMR CNRS : LMBP - Laboratoire de Mathématiques Blaise Pascal

UMR CNRS : LMGE - Laboratoire Microorganismes : Génome Environnement

UMR CNRS : LPC - Laboratoire de Physique de Clermont

UMR CNRS - université de Limoges : GEOLAB - Laboratoire de Géographie Physique et Environnementale

UMR CNRS – IRD : LMV - Laboratoire Magmas et Volcans

UMR CNRS - ENS Lyon - université Jean Moulin Lyon 3 – université de Lyon : IHRIM - Institut d'Histoire des Représentations dans les Modernités

UMR Inserm - CNRS : GreD - Génétique, Reproduction et Développement

UMR Inserm : IMoST - Imagerie Moléculaire et Stratégies Théranostiques
UMR Inserm : M2iSH - Microbes Intestin Inflammation et Susceptibilité de l'Hôte
UMR Inserm : NEURO-DOL - Douleur et biophysique neurosensorielle
UMR INRAE : GDEC - Laboratoire de Génétique, Diversité, Ecophysiologie des Céréales
UMR INRAE : MEDIS - Microbiologie Environnement Digestif Santé
UMR INRAE : PIAF - Laboratoire Physique et Physiologie Intégratives de l'Arbre en environnement Fluctuant
UMR INRAE - VetAgroSup : UMR - Unité Mixte de Recherche sur le Fromage
UMR INRAE : UNH - Unité de Nutrition Humaine
UMR INRAE - VetAgroSup - AgroParisTech : TERRITOIRES -Territoires
UMR ENSACF : RESSOURCES

Unités de Recherche :

UR ACCePPT - AutomédiCation aCcompagnement Pluriprofessionnel Patient
UR ACTÉ - Laboratoire Activité Connaissance Transmission Education
UR AME2P - Laboratoires des Adaptations Métaboliques à l'Exercice en conditions Physiologiques et Pathologiques
UR CELIS - Centre de Recherches sur les Littératures et la Sociopoétique
UR CHEC - Centre d'Histoire "Espaces et Cultures"
UR CHELTER - Role of intra-Clonal Heterogeneity and Leukemic environment in ThErapy Resistance of chronic leukemias
UR ClerMA- Clermont Recherche Management
UR CMH - Centre Michel de l'Hospital
UR ComSocs - Laboratoire Communication et Sociétés
UR CROC - Centre de Recherche en Odontologie Clinique
UR LESCORES - Laboratoire d'Etudes Sociologiques sur la Construction et la Reproduction Sociale
UR LRL - Laboratoire de Recherche sur le Langage
UR PHIER - Laboratoire de Philosophies et Rationalités.

Unité d'Appui et de Recherche :

UAR CNRS : MSH - Maison des Sciences de l'Homme
UAR CNRS : OPGC - Observatoire de Physique du Globe de Clermont-Ferrand

Fédérations de Recherche :

FR CNRS-INRAE : FR-Environnement - Fédération des Recherches en Environnement
FR CNRS : FRMRAA - Fédération de Recherche en Mathématiques Rhône-Alpes-Auvergne
FR CNRS : 3344 FédESol Fédération de Recherche sur l'Energie Solaire
FR CNRS : Fédération de recherche « Spectroscopies de Photoémission »
FR CNRS : Fédération de recherche « Théories, Modélisations et Simulations Atomistiques »
FED : Sysmic – Systèmes microbiens

Centres Internationaux de Recherche :

CIR : International Research Centre on sustainable agroecosystems
CIR : International Research Centre on innovative systems for transportation and production
CIR : European Centre for Health and Human Mobility
CIR : International Research Centre of Disaster Science and Sustainable Development

Article 2 :

D'abroger les délibérations suivantes :

- la délibération du conseil d'administration de l'UCA du 19 juin 2020 portant sur la liste des structures de recherche pour le contrat 2021-2025 ;
- la délibération du conseil d'administration de l'UCA du 23 octobre 2020 portant sur la labellisation de l'Equipe Ressources en tant qu'unité de recherche de l'UCA ;
- délibération du conseil de la recherche de l'UCA du 15 juin 2021 portant sur la liste des structures de recherche pour le contrat 2021-2025 ;
- la délibération du conseil de la recherche du 1^{er} mars 2022 portant sur la liste des structures de recherche pour le contrat 2021-2025 ;

- la délibération du conseil de la recherche de l'UCA du 05 avril 2022 portant sur la liste des structures de recherche pour le contrat 2021-2025.

Membres en exercice : 45

Votes : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Le Président,

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CR UCA 2022-06-14-04

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*